

Droits de l'homme. Herzenni "Le passé ne m'intéresse pas"

(TNIOUNI)

Dans cet entretien, le président du CCDH revient sur le projet de réhabilitation des prisons secrètes de Hassan II, les recommandations de l'IER, le Code de la presse et le dernier rapport de Human Rights Watch.



Le 25 novembre, le Conseil consultatif des droits de l'homme a annoncé la réhabilitation de trois anciens centres de détention secrète. Concrètement, en quoi cela consiste ?

Nous avons signé une convention avec le ministère de l'Habitat pour transformer Derb Moulay Chrif, Kelaât Mgouna et Agdz en lieux de mémoire. Nous n'avons pas encore tranché, mais nous tenons à ce que ces trois sites accueillent également, dans le futur, soit des salles de spectacle, des musées, des espaces récréatifs pour enfants, ou des centres de formation. Nous devrions bientôt nous décider, après concertation avec nos différents partenaires, bien sûr, dans ce dossier, à savoir les associations de victimes et les autorités.

Pourquoi avoir sélectionné uniquement ces trois sites ?

Pour une question de logistique tout simplement. En 2009, le ministère de l'Habitat ne disposera de suffisamment de "bras" et de matériel que dans les régions proches de Derb Moulay Chrif, Kelaât Mgouna et Agdz. Il va donc profiter de cette proximité pour réaliser les travaux de réhabilitation des trois sites. Par ailleurs, et contrairement à ce qui a été rapporté ici et là, il n'a jamais été question de priver les autres anciens centres de détention secrète du programme de réparation collective initié par l'Instance équité et réconciliation. Bien au contraire. Nous sommes même très attachés à ce programme. D'ailleurs, pas plus tard que la semaine dernière, nous nous sommes réunis avec l'association des survivants de Tazmamart pour discuter du sort du bagne du même nom.

Vous avez été longuement emprisonné durant les années de plomb. Etes-vous déjà revenu sur les lieux de détention et de torture par lesquels vous êtes passé ?

Non. (Réflexion). Le passé en général ne m'intéresse pas.

Avez-vous déjà croisé un de vos tortionnaires depuis votre libération ?

Oui, ça m'est arrivé il y a quelques années, devant la vitrine d'une boutique. Mon réflexe naturel a été de m'adresser à lui. Mais dès qu'il m'a reconnu, il s'est enfui.

Sur le coup, quel sentiment avez-vous ressenti envers cet homme ?

Sincèrement, comme toutes les autres victimes, je n'ai pu identifier qu'un nombre limité de tortionnaires, parce que la plupart du temps, j'avais les yeux bandés. C'était en général de simples exécutants pour lesquels je ressens de la compassion. Eux aussi ils ont dû beaucoup souffrir. Ils étaient obligés de faire la sale besogne de leurs supérieurs.

A Casablanca, l'ancien centre de détention dit Corbès est sur le point d'être rasé pour faire place à un projet immobilier. Comptez-vous vous y opposer ?

L'Instance équité et réconciliation a identifié onze communautés à travers tout le pays qui ont été exposées plus que d'autres à la répression ou à la marginalisation dans le passé. Par communauté, on parle d'agglomération plus ou moins importante comme un douar, un quartier ou une commune où il est question de réhabiliter un ou plusieurs édifices. Et il n'y a pas uniquement que les anciennes prisons qui sont concernées par le programme de réparation collective, mais également des salles de spectacle comme le cinéma Essaâda à Casablanca par exemple, qui est un endroit chargé d'histoire. Malheureusement, le Corbès n'a pas été choisi parce qu'il se situe dans un quartier qui n'a pas été retenu par l'IER qui a plutôt opté pour Hay Mohammadi pour le nombre important de ses habitants ayant souffert de la répression, et surtout pour Derb Moulay Chrif, qui est un symbole fort des années de plomb.

Est-ce que ce programme a demandé l'aval du roi avant son application ?

Les statuts du CCDH sont clairs. Nous sommes une institution qui produit régulièrement des avis et des recommandations que nous envoyons à chaque fois en primeur à Sa Majesté pour approbation.

Le rôle essentiel du CCDH est la protection des droits humains. Pourtant, on ne vous a pas entendu dans des affaires comme Mourtada, Erraji, Yacoubi, Al Massae...

Nous ne sommes pas obligés de le faire. Nous travaillons de manière différente de celle des ONG. Quand il existe des cas d'arbitraire, nous essayons de remonter à la source commune de ces cas qui relèvent généralement d'une juridiction mal adaptée ou d'une réglementation défectueuse et nous recommandons de traiter la chose en profondeur. Nous ne sommes pas là pour suivre des cas individuels au quotidien. Des institutions sont censées le faire, notamment les ONG, qui sont plus à même de protester ou de se solidariser.

Les ONG dont vous parlez vous accusent d'avoir jeté aux oubliettes les recommandations de l'IER. Qu'avez-vous à leur répondre ?

Cette opinion n'est basée sur aucun fondement. Contrairement à ce que ces ONG affirment, le processus d'application des recommandations de l'IER est très avancé. A commencer par la réparation collective dont nous avons déjà parlé. En matière d'indemnisation, au jour d'aujourd'hui, 23 000 chèques ont été remis aux victimes. Et souvent, il a été question de sommes conséquentes en comparaison avec des expériences similaires. En Afrique du Sud par exemple, un pays considéré comme le pionnier de tous les processus de réconciliation, pas une seule personne n'a été indemnisée, depuis l'abolition de l'Apartheid en 1994. Pour le volet vérité, à savoir l'élucidation des sorts des disparus, l'IER avait résolu la grande majorité des 1200 cas qu'elle avait listé. Au CCDH, nous avons hérité de seulement 22 cas non réglés, sur lesquels nous avons également beaucoup avancé. D'ailleurs, dans les semaines à venir, nous publierons nos conclusions à ce sujet. Quant aux réformes juridiques et institutionnelles, nous venons de finaliser un avis concernant l'indépendance de la justice. Ne reste plus que la question de la gouvernance sécuritaire que nous avons également ouverte.

Avez-vous réussi à résoudre l'affaire Ben Barka ?

Non.

Et la réforme constitutionnelle dans tout cela ?

Elle est implicite dans ce que je viens de dire. Je tiens quand même à rappeler une chose : ce n'est pas à nous de demander une réforme constitutionnelle. Nous sommes une institution consultative dont le rôle est de produire des avis ou des recommandations dont l'application peut éventuellement exiger une réforme constitutionnelle. Il faut arrêter de mettre sur la table à tout bout de champ cette question. Nous avons déjà eu plusieurs réformes constitutionnelles depuis 1962, aujourd'hui il faut prendre le temps de nous concerter un maximum pour qu'un jour on puisse produire une Constitution qui dure au moins 20 ans.

Ne pensez-vous pas que la démocratisation du Maroc passe par une séparation des pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires ?

La séparation existe déjà. Les trois pouvoirs se rejoignent au niveau de Sa Majesté mais la grande majorité des Marocains, dont des personnalités éminentes de la gauche, vous diront que c'est une bonne chose.

Beaucoup disent également le contraire...

Alors que chacun défende le point de vue qu'il veut.

Quelle est votre réaction au dernier rapport de Human Rights Watch ?

Il manque de professionnalisme et d'équilibre. Ce document est loin d'être objectif. Nous allons d'ailleurs le dénoncer.

Pourtant il pointe du doigt autant le Maroc que le Polisario ?

On m'a rapporté que les enquêteurs de HRW n'ont pu passer que quatre jours à Tindouf, alors qu'au Maroc ils ont pu travailler librement durant trois mois. Dans ces conditions, le rapport de Human Rights Watch ne pouvait raisonnablement pas être exhaustif. Ni objectif.

Selon vous, au nom de la liberté d'expression, un individu peut-il militer au Maroc pour l'indépendance du Sahara ?

Si on suit l'actualité dans ce pays, on peut constater que beaucoup le font ouvertement dans les campus, et même dans la rue, sans être inquiétés. Et cela même si la loi interdit la propagande séparatiste.

Vous les défendez s'ils sont inquiétés ?

Il ne faut pas non plus avoir une compréhension laxiste des droits humains. Pour moi, les droits humains se réfèrent à l'Etat de droit, qui repose sur la loi. Celui qui enfreint la loi doit être logiquement puni.

Où en est le projet du nouveau code de la presse auquel vous êtes associé ?

A notre niveau, nous avons été approchés pour émettre un avis sur cette question, chose que nous avons faite. Maintenant, il faut attendre la poursuite des concertations entre les différentes parties concernées pour qu'il soit adopté.

Quelles ont été vos recommandations au sujet des peines privatives de liberté ?

Notre position est très claire. Nous sommes pour la levée de toutes les peines privatives. Nous avons également émis le souhait que la profession s'organise et qu'elle se dote d'un code de déontologie.

Qu'avez-vous à répondre à vos anciens camarades de la gauche qui disent que vous avez retourné votre veste ?

Je ne pense pas que j'ai tellement changé, je suis dans la continuité de moi-même. Maintenant si certains pensent le contraire, c'est leur droit. Mais ils devraient quant même s'occuper davantage de leurs affaires plutôt que de se focaliser sur moi.